

A. PLASTIC 94 SàRL
(ci-après “la société” ou “A. PLASTIC”)

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A. PLASTIC
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(ARTICLE L. 223-43 DU CODE DE COMMERCE)

FRANCIS - FRANK - PRIEST

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE PARIS

6, RUE THEODULE-RIBOT
75017 PARIS - FRANCE

frankpaulpriest@gmail.com
Tel.: (33) 613-120-152

Monsieur le Gérant associé unique,
**A. PLASTIC 94 SàRL (ci-après
“la société” ou “A. PLASTIC”)**
SàRL au capital de € 500 000
RCS Créteil B 412 507 055
132-158 rue Julian Grimau
94400 Vitry-Sur-Seine, France

Monsieur le Gérant associé unique,

Dans la perspective de la transformation de votre société en société par actions simplifiée et en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, la gérance nous a chargés d'établir un rapport sur la situation de votre société et la valeur des biens composant son actif social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société et la valeur des biens composant son actif social, afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Une mission de commissariat à la transformation ne s'apparente pas à un audit.

Notre analyse de la situation de la société A. PLASTIC et de la valeur des biens composant son actif social, à partir de son bilan et son compte de résultat pour les douze mois au 31 décembre 2024, non audités, complétés par son projet de bilan et de son projet de compte de résultat intermédiaires et provisoires, non audités, pour les neuf mois au 30 septembre 2025, tels qu'établis par son cabinet d'expertise comptable, se résume comme suit (montants arrondis, présentés hors taxes et exprimés en milliers d'euro, “€K”) :

Au regard du *compte de résultat*, pour les douze mois au 31 décembre 2024 :

- **Le chiffre d'affaires ;** Le chiffre d'affaires de la société A. PLASTIC présente une grande stabilité entre les deux exercices complets, passant de €K 1 393 pour les douze mois au 31 décembre 2023 à €K 1 345 pour les douze mois au 31 décembre 2024, soit une baisse de -3,4%. De même, le chiffre d'affaires pour les neuf mois au 30 septembre 2025 (de €K 965) affiche une stabilité importante (au pro rata temporis), se situant ainsi à 71,7% de celui de l'exercice complet 2024 (€K 1 345).
- **Les charges d'exploitation ;** Les charges d'exploitation de la société A. PLASTIC présentent également une grande stabilité entre les deux exercices complets, passant de €K 1 169 pour les douze mois au 31 décembre 2023 à €K 1 150 pour les douze mois au 31 décembre 2024, soit une baisse de -1,6%. De même, les charges d'exploitation pour les neuf mois au 30 septembre 2025 (de €K 839) affichent une stabilité importante (au pro rata temporis), se situant ainsi à 73,0% de celles de l'exercice complet 2024 (€K 1 150).
- **Le résultat courant avant impôts ;** Le résultat courant avant impôts de la société A. PLASTIC présente également une grande stabilité entre les deux exercices complets, passant de €K 232 pour les douze mois au 31 décembre 2023 à €K 216 pour les douze mois au 31 décembre 2024, soit une baisse de -6,9%. De même, le résultat d'exploitation pour les neuf mois au 30 septembre 2025 (de €K 126) affiche une stabilité relativement importante (au pro rata temporis), se situant ainsi à 64,2% de celui de l'exercice complet 2024 (€K 196).

Sur le plan du *bilan*, au 31 décembre 2024 :

- **Les immobilisations (à l'actif) ;** L'actif immobilisé augmente de €K 397, en passant de €K 71 au 31 décembre 2023 à €K 468 au 31 décembre 2024, suite notamment à des acquisitions importantes de matériel industriel, ce qui représente un net rajeunissement en 2024 des immobilisations les plus productives. Pour les neuf mois au 30 septembre 2025, les immobilisations baissent de €K 76, passant de €K 468 au 31 décembre 2024 à €K 391 au 30 septembre 2025, ce qui correspond au montant de la dotation aux amortissements, pour les neuf mois en 2025, de €K 76.
- **La trésorerie (à l'actif) ;** Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités présentent également une grande stabilité entre les deux exercices complets, passant de €K 1 533 pour les douze mois au 31 décembre 2023 à €K 1 559 pour les douze mois au 31 décembre 2024, soit une hausse de +1,7%. De même, la trésorerie pour les neuf mois au 30 septembre 2025 (de €K 1 655) affiche une stabilité importante ; la hausse ainsi enregistrée de +€K 96, correspond essentiellement au résultat net affiché pour les neuf mois au 30 septembre 2025 (€K 90).

- **Capitaux propres (au passif)** : Les capitaux propres au 31 décembre 2024 montent à €K 1 638, soit une hausse nette de €K 185 par rapport au 31 décembre 2023 (€K 1 453). Cette hausse nette de €K 185 est égale au résultat net de la société A. PLASTIC, s'élevant en 2024 à €K 235, moins le dividende versé de €K 50. Pour les neuf mois au 30 septembre 2025, les capitaux propres montent à €K 1 721, soit une hausse nette de €K 82, ce qui est non loin du résultat net, affiché pour les neuf mois, de €K 90.
- **Emprunts bancaires (au passif)** : Les emprunts bancaires au 31 décembre 2024 montent à €K 282, par rapport à la somme de € 0 au 31 décembre 2023. Cette hausse de €K 282 est en relation avec les acquisitions d'immobilisations en 2024, évoquées ci-dessus. Pour les neuf mois au 30 septembre 2025, le solde des emprunts bancaires est passé à €K 240, soit un amortissement net de €K 42.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation de notre part. En particulier, la continuité d'exploitation de la société ne nous paraît pas compromise à la date du 31 décembre 2024.

Le montant des Capitaux propres, s'élevant au 31 décembre 2024 à €K 1 638, est au moins égal au montant du capital social à cette date-là (s'élevant à €K 500).

Le dirigeant ne nous a fait part d'aucun événement, survenu postérieurement à la date des comptes annuels au 31 décembre 2024, devant venir modifier significativement l'analyse de la situation de la société A. PLASTIC, présentée ci-dessus.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans les éléments qui nous ont été communiqués.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2025



Francis - Frank - PRIEST
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Paris